



## SPASEEN-FO

Académie de Nantes

2 place de la Gare de l'État – 44200 NANTES

Tél : Laure Chebardy-Banse (49-72) : 06 23 38 22 50

Tél : René Richard (44-53-85) : 06 23 73 56 40

E-Mail : [spaseenfo44@gmail.com](mailto:spaseenfo44@gmail.com) / Site : <https://spaseenfo.fr>



### CSA des services académiques du 24 janvier 2025

#### Budget académique 2025 :

**Pour Monsieur le Secrétaire Général d'académie, en 2025 nous devons nous préparer collectivement à avoir une année placée dans le cadre de la sobriété !**

Les représentants du SPASEEN FO ont siégé au nom de leur fédération, la FNEC FP FO au CSA-SA du 24 janvier 2025. Ils ont porté la parole et les revendications des personnels administratifs des services déconcentrés de l'académie mais aussi de ceux affectés en EPLE.

Encore une fois le SPASEEN FO déplore un ordre du jour descendant, sans point pour vote (hormis le PV de la séance du 21 novembre 2024), ne permettant pas le débat ô combien nécessaire à l'amélioration des conditions de travail de l'ensemble des personnels des services et des EPLE ! En voici le contenu :

- 1- PV de la séance du 21 novembre 2024 (vote)
- 2- Déploiement de la nouvelle messagerie (information)
- 3- Projet de service DEC (information)
- 4- Formation action des cadres administratifs (information)

Avec l'ensemble des organisations syndicales, le SPASEEN FO a porté une déclaration liminaire afin qu'un dialogue, constructif et respectueux, puisse être rétabli dans nos instances. Vous la trouverez ci-dessous.

Voici les questions diverses posées par le SPASEEN FO, ainsi que les réponses de l'administration :

#### 1) Lors du CSA des services académiques du 21 novembre 2024, nous avons posé une question :

*Avancement/promotions : Question de FO : Nous vous avons envoyé un courrier demandant de connaître les moyennes d'ancienneté des promotions de grades pour les collègues de catégorie C, B et A. Malgré une relance, nous n'avons toujours pas de réponse. Aussi nous réitérons notre demande à l'occasion de cette instance.*

*M. le secrétaire Général d'Académie nous a répondu :*

*Nous allons publier sur le site du rectorat des rapports de promotion dans lesquels figureront ces moyennes d'ancienneté. Les collègues peuvent faire un recours. Nous publierons aussi une note à l'ensemble des personnels sur l'avancement et les promotions avec plus de précisions sur les démarches à suivre tant pour les demandes d'avancement que pour les démarches de recours.*

*A ce jour, aucun document n'a été publié sur le site académique.*

*Pouvez-vous les mettre en ligne ?*

Depuis notre question, les tableaux d'avancement ainsi que les rapports de promotion avec les moyennes d'ancienneté ont été mis en ligne sur l'ETNA. **Pour le SPASEEN FO c'est une victoire !** Cependant l'administration a reconnu qu'ils en manquaient encore quelque uns (comme ceux des ATRF par exemple), car cela représente un gros travail et qu'il manque de personnel pour le faire ! **Une fois n'est pas coutume le SPASEEN FO partage l'analyse de l'administration et continue à revendiquer la création de postes nécessaires partout à hauteur de tous les besoins.**

#### 2) Remplacement des personnels :

*La note de service de la DIPATE en date du 06 janvier précise :*

*Absences de courte durée :*

*Seules sont examinées les demandes de suppléance des agents titulaires en congé maladie ordinaire pour une durée minimum de deux semaines. Sont étudiées en priorité : Les demandes de suppléances sur les fonctions les plus sensibles Les demandes des établissements disposant d'un faible effectif en personnels administratifs.*

*Dans les établissements où les personnels sont plus nombreux, une réorganisation temporaire des tâches réalisées par les personnels titulaires doit être privilégiée.*

*Quid des remplacements des agents contractuels affectés à l'année ou sur une longue durée ?*

A cette question l'administration a reconnu une erreur : nos collègues contractuels affectés sur une longue durée seront bien remplacés en cas d'absence.

Néanmoins pour le SPASEEN FO cette réponse n'est pas suffisante !

**Le SPASEEN FO s'interroge sur le fait que cette circulaire pénalise les agents dans les services déconcentrés, ou les effectifs sont certes plus nombreux qu'en EPLE, mais où les collègues croulent déjà sous la charge de travail ! Comment l'administration peut-elle envisager que les agents déjà surchargés pallient l'absence de leurs collègues ?**

**Pas de réponse de l'administration !**

### La compensation des temps partiels :

La compensation des temps partiels, qu'ils soient de droit ou sur autorisation, n'est pas systématique. Elle doit faire l'objet d'une demande argumentée dans le cadre du calendrier prévu à cet effet (précisé dans le mail accompagnant l'envoi du barème des emplois ATSS en janvier). La demande est examinée sous réserve des ressources budgétaires et humaines disponibles. **Aussi, convient-il de porter une attention particulière aux demandes de temps partiel sur autorisation au regard des nécessités de service.** Les demandes de compensation des temps partiels pour raisons de santé (temps partiel thérapeutique ou temps partiel en raison d'un handicap) sont examinées en priorité.

**Seule réponse de l'administration : les temps partiels pour autorisation peuvent être refusés pour nécessité de service ! Certes mais pour le SPASEEN FO cela s'apparente à une inégalité de traitement ! Certains collègues pour nécessités de service se verront refuser leur temps partiel alors que d'autres non ! Nous vous demandons de retirer cette consigne afin de maintenir l'égalité de traitement entre les personnels.**

### **3) Déménagement des services Jeunesse et Sports à la DSDEN 49 :**

Les collègues des services Jeunesse et Sports, s'inquiètent du futur déménagement au 6<sup>è</sup> étage de la DSDEN, qui sera le 4<sup>ème</sup> déménagement en quelques mois.

Leurs interrogations se portent notamment sur la surface, toujours plus petite, qui leur sera allouée ! Il semble difficilement envisageable de loger 7 personnes dans un bureau mansardé.

Quelles réponses pouvez-vous apporter à ces collègues ?

**Des propositions (d'un ou deux bureaux supplémentaires) ont été apportées aux personnels des services Jeunesse et Sports. Malheureusement cela reste insuffisant et surtout ce nouveau déménagement ne tient pas compte des spécificités métiers des personnels Jeunesse et Sports (besoin de salles de réunion, d'espace pour recevoir du public et de voitures de fonction en nombre pour effectuer à bien leurs missions).**

**Le SPASEEN FO avec sa fédération continue à revendiquer le rétablissement d'un ministère de la Jeunesse des sports et de la vie associative de plein exercice, tel qu'il existait avant le transfert à l'Education nationale.**

### **4) Local syndical DSDEN 49 :**

À la suite des différents réaménagements de service, le local syndical a été déplacé au RDC. Or il est toujours noté « local technique » sur la porte de celui-ci. Afin que le local syndical soit bien identifié par les collègues, FO demande :

Qu'un affichage soit effectué sur la porte du local,

Qu'un mail soit envoyé à l'ensemble des personnels portant à leur connaissance l'emplacement du nouveau local syndical.

Merci.

**L'administration a répondu favorablement à notre demande. Pour le SPASEEN FO il est important de lutter partout pour que le droit syndical soit respecté ! Le SPASEEN FO continue à revendiquer un local syndical dans chaque structure des services déconcentrés afin que les agents puissent venir s'exprimer, être écoutés et défendus !**

**Pour terminer, le SPASEEN FO juge inadmissible les propos de Monsieur le Secrétaire Générale d'Académie concernant le budget 2025 : «il faut que l'on se prépare collectivement avoir une année 2025 placée dans le cadre de la sobriété » !**

**Pour le SPASEEN FO c'est non ! Les personnels n'ont pas à payer le prix de choix budgétaires qui favorisent les dividendes et le budget de la guerre plutôt que les services publics utiles à tous les citoyens.**

**Vos représentants FO restent votre disposition pour toute question concernant les services académiques.**

**N'hésitez pas à nous contacter**

**Ne restez pas isolés !**





## Déclaration liminaire au CSA SA du 24 janvier 2025

Monsieur le secrétaire général, mesdames et messieurs les membres du CSA SA,

L'ensemble des représentants des personnels de l'académie que nous sommes, souhaite vous alerter sur la dégradation des échanges vécue dans les dernières instances de dialogue social, groupes de travail compris. Cette crise du dialogue a mené à la clôture anticipée de la dernière instance de la FS du CSA SA et du dernier groupe de travail associé.

Avant toute reprise des travaux de l'instance, nous souhaitons affirmer avec force quelques points de principe qui nous paraissent fondamentaux.

Nous souhaitons tout d'abord réaffirmer notre profond attachement au dialogue social, qui constitue un pilier essentiel pour garantir l'intérêt général et améliorer les conditions de travail de l'ensemble des agents de l'Académie. Nous pensons que ce cadre d'échange doit permettre de construire collectivement des solutions adaptées aux défis auxquels nous faisons collectivement face au sein des services.

Nous tenons également à rappeler l'importance de l'engagement que représente la mission de représentation pour les délégués du personnel. Cette responsabilité, exercée dans un contexte souvent contraint, mérite d'être pleinement reconnue et respectée, notamment au regard des efforts encore nécessaires pour alléger les missions et fonctions des représentants dans toute l'Académie.

Notre volonté aujourd'hui est claire : Nous souhaitons avancer efficacement sur les points inscrits à l'ordre du jour.

Cependant, pour que ce travail soit constructif et fructueux, il est impératif que certaines règles communicationnelles fondamentales soient respectées :

- 1) Rejet des procès d'intention systématiques : Les questions et interpellations des représentants du personnel doivent être perçues comme une volonté constructive d'enrichir et de faire avancer le débat et non comme un manque de respect ou une volonté d'entrave au bon déroulement des travaux.
- 2) Climat de travail serein : Nous appelons à instaurer un environnement positif basé sur l'écoute active réciproque et la prise en compte des remarques formulées par les organisations syndicales.
- 3) Respect des décisions prises : Les décisions votées dans le cadre de cette instance doivent être scrupuleusement appliquées.
- 4) Consultation de l'instance sur les points majeurs : Les sujets nécessitant une décision importante (tels que le choix des services, des thèmes pour les visites et la composition de la délégation) doivent faire l'objet d'une consultation préalable et être soumis au vote.

Enfin, nous exprimons le souhait que Madame la Rectrice puisse présider cette instance au moins une fois par an. Sa participation directe renforcerait le caractère stratégique et inclusif de nos échanges.

Nous espérons que cette séance se déroulera sous le signe du respect mutuel et de la coopération, afin de répondre aux attentes légitimes des agents que nous représentons.

Nous vous remercions pour votre attention.